



Puis-je garder la garde de mon fils ?

Par **Molil**, le **08/02/2023** à **15:00**

Bonjour, je me suis séparée de mon conjoint le 04 octobre 2022 car je subissais des violences, je suis partie avec notre enfant de moins d'un an et aujourd'hui nous nous battons chacun de notre côté pour avoir la garde officiel de notre enfant mais étant donné qu'il a été violent avec moi même lorsque j'avais mon fils sur les bras je me demandais si il y avait des choses qu'il y a la garde alternée ? Je ne veux vraiment pas que mon fils grandisse avec un père comme ça tout autant que je ne saurais pas ce qu'il lui fera vivre durant ses jours de gardes... vu ma situation pensez vous que j'aurais des chances d'avoir la garde officielle et entière de mon fils ?

merci, cordialement

Par **Visiteur**, le **08/02/2023** à **15:07**

Bonjour,

Même si vous avez la garde de votre fils (on dit maintenant la "résidence") le père garde ses droits en tant que parent.

Vous dites "conjoint" si vous êtes mariés : il faut divorcer.

Et dans tous les cas la sise du JAF est indispensable.

La garde alternée (= 1 semaine chacun) ne sera pas accordée en cas de conflit entre les parents.